

AVIS DE L'OCRCVM

Avis relatif aux membres Suspension

Destinataires à l'interne :
Affaires juridiques et conformité
Crédit
Détail
Financement des entreprises
Haute direction
Institutions
Pupitre de négociation
Recherche

Personne-ressource :

Julie Macphail
Coordonnatrice
416 943-6938
jmacphail@iroc.ca

09-0238
Le 14 août 2009

Standard Securities Capital Corporation

Au terme d'une audience de règlement tenue le mardi 11 août 2009, à Toronto (Ontario), une formation d'instruction de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a ordonné la suspension des droits et privilèges rattachés à la qualité de membre de Standard Securities Capital Corporation. Elle a également ordonné que Standard Securities Capital Corporation cesse immédiatement de traiter avec le public.

L'ordonnance a pris effet le mardi 11 août 2009. On peut consulter l'entente de règlement qui a été approuvée à <http://docs.iroc.ca/DisplayDocument.aspx?DocumentID=7A668B13F54F4470AB674918CCB7F6D1&Language=fr>.